



Fouille de véhicule

Par stef33

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai reçu un mail de mon employeur me signalant que suite à l'état d'urgence, des contrôles visuels des véhicules seraient effectués de façon aléatoire pour accéder au parking de l'entreprise. Ces contrôles seront effectués par des vigiles mandatés par l'entreprise. Je sais qu'un vigile n'a aucun droit de faire cela et que ça relève de la présence des forces de l'ordre. Mais a t il le droit de me refuser l'entrée sur mon lieu de travail si je refuse cette fouille et demande qu'elle soit effectuée par les forces de l'ordre? Et si je fais demi-tour par ce fait, est ce que je me met en porte à faux vis à vis du code du travail? Je trouve juste anormal qu'une société mandaté par mon employeur puisse inspecter mon véhicule. (c'est la porte ouverte à tout)

Merci de vos éclaircissements.